

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Jeudi 25 mai 2023 à 19h00
à l'Espace Chanorier de Croissy-sur-Seine

COMPTE RENDU N°52

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Espace Chanorier de Croissy-sur-Seine, sous la présidence de **Pierre FOND**.

1. DÉLIBÉRATION N°DEL23-21 : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

DÉCIDE :

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Agnès CONESA-ROUAT en tant que conseillère communautaire (Carrière-sus-Seine).

2. DÉLIBÉRATION N°DEL23-22 : COMMUNICATION ET DÉBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE SUR L'EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE AU COURS DES EXERCICES 2017 ET SUIVANTS

Le Conseil communautaire,

DÉCIDE :

- ✓ **D'ACTER** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine au cours des exercices 2017 et suivants.
- ✓ **D'ACTER** de la tenue d'un débat sur le rapport d'observations définitives susmentionné.

3. DÉLIBÉRATION N°DEL23-23 : APPROBATION DES TARIFS RELATIFS À LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) ET DES TARIFS POUR L'ÉDITION DES CERTIFICATS DE CONTRÔLE DE RACCORDEMENT À L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, 6 abstentions (Isabelle AMAGLIO-TERRISSE, Frédéric FARAVEL, Oumar CAMARA, José TOMAS, Jocelyn JEAN-BAPTISTE, Guillaume FIAULT)

DÉCIDE :

- ✓ **D'APPROUVER**, à partir du 1^{er} janvier 2023, les tarifs relatifs à l'édition des certificats de contrôle de raccordement à l'assainissement.
- ✓ **D'APPROUVER**, à partir du 1^{er} janvier 2023, les tarifs relatifs à la participation au financement de l'assainissement collectif.

4. DÉLIBÉRATION N°DEL23-24 : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX PROTOCOLES TRANSACTIONNELS POUR LE REMBOURSEMENT DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT RÉALISÉS PAR DES PARTICULIERS À LOUVECIENNES

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- ✓ **D'APPROUVER** le protocole transactionnel avec Monsieur RAFFELLI, tel qu'annexé à la délibération.
- ✓ **D'APPROUVER** le protocole transactionnel avec Madame LEGRIS, tel qu'annexé à la délibération.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Président à signer les protocoles transactionnels susmentionnés et tout document y afférent.

5. DÉLIBÉRATION N°DEL23-25 : ADHÉSION DE LA CASGBS À L'ENTENTE AXE SEINE - APPROBATION DE LA CONVENTION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention de l'Entente Axe Seine tels qu'annexée à la présente délibération.
- ✓ **DE DEMANDER** l'adhésion de la CASGBS à l'Entente Axe Seine.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Président à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.
- ✓ **DE PROCEDER** à l'élection, au vote secret, du représentant titulaire et du représentant suppléant au sein de l'Entente Axe Seine :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	76
b. Nombre de suffrages déclarés blancs (article L. 65 du Code électoral)	1
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b)	75
d. Majorité absolue	38

A OBTENU AU PREMIER TOUR

- Liste de la majorité (Cédric PEMBA-MARINE, représentant titulaire, et Nicole BRISTOL, représentante suppléante) : 67 voix
- Liste de l'opposition (Isabelle AMAGLIO-TERRISSE, représentante titulaire et José TOMAS, représentant suppléant) : 8 voix
- ✓ **DE DESIGNER** Cédric PEMBA-MARINE (Port-Marly), représentant titulaire et Nicole BRISTOL (Montesson), représentante suppléante de la CASGBS auprès de l'Entente Axe Seine.

6. DÉLIBÉRATION N°DEL23-26 : VERSEMENT D'UNE OFFRE DE CONCOURS À LA CASGBS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE GALLY-MAULDRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ROUTE DES MUSES À L'ETANG-LA-VILLE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- ✓ **D'ACCEPTER** le versement de l'offre de concours susmentionnée.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Président à signer tous les actes nécessaires à ce versement.

7. DÉLIBÉRATION N°DEL23-27 : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'AVANCE DE TRÉSORERIE AVEC LES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT SIARSGL, SABS ET SMAS3M

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- ✓ **D'APPROUVER** les conventions d'avance de trésorerie avec les syndicats SABS, SIARSGL et SMAS3M, telles qu'annexées à la présente délibération.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Président à signer les conventions susmentionnées et tout document y afférent.

8. DÉLIBÉRATION N°DEL23-28 : APPROBATION DU PRODUIT ANNUEL 2023 DE LA TAXE GEMAPI

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, 6 abstentions (Isabelle AMAGLIO-TERRISSE, Frédéric FAREVEL, Oumar CAMARA, José TOMAS, Jocelyn JEAN-BAPTISTE, Guillaume FIAULT)

DÉCIDE :

- ✓ **D'APPROUVER** le produit annuel 2023 de la taxe GEMAPI à 2 089 652 € (soit 6,01 €/habitant sur la base de la population DGF 2022).

9. DÉLIBÉRATION N°DEL23-29 : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE CROISSY-SUR-SEINE POUR L'ACCUEIL DU CAMP DE BASE DE L'ÉQUIPE NATIONALE DES ÎLES TONGA DANS LE CADRE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- ✓ **DE VERSER** un fonds de concours de 25 000 € à la commune de Croissy-sur-Seine pour l'accueil du camp de base de l'équipe nationale des îles Tonga dans le cadre de la Coupe du monde de Rugby en septembre et octobre 2023.
- ✓ **DE PRÉCISER** que ce fonds de concours ne pourra pas représenter plus de 50 % des dépenses effectivement supportées par la commune de Croissy-sur-Seine, laquelle devra produire un état justificatif des charges.

10. DÉLIBÉRATION N°DEL23-30 : ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES YVELINES (CAUE78)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, 6 abstentions (Isabelle AMAGLIO-TERRISSE, Frédéric FARAVAL, Oumar CAMARA, José TOMAS, Jocelyn JEAN-BAPTISTE, Guillaume FIAULT)

DÉCIDE :

- ✓ **D'APPROUVER** les statuts du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines (CAUE 78) tels qu'annexés à la présente délibération.
- ✓ **D'ADHÉRER** à compter du 1^{er} janvier 2023, à cette association sur la base de 5 centimes par habitant yvelinois, soit pour l'année 2023 : 15 297,20 € (Référence INSEE population CASGBS des Yvelines 2019 : 305 944 habitants).
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023.
- ✓ **DE RESPECTER** les statuts du CAUE 78.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Président à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion et à régler la cotisation chaque année.
- ✓ **DE DESIGNER** Pierre MIQUEL (Houilles) représentant de la CASGBS auprès de l'association CAUE 78.

11. DÉLIBÉRATION N°DEL23-31 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2023 AUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DE LA CASGBS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- ✓ **DÉCIDE** d'attribuer, pour l'année 2023, les subventions aux associations comme suit :

Association	Projet	Montant
ADIE	Financement de microcrédit pour des personnes n'ayant pas accès au prêt bancaire	6 000€
AFACE	Financement de prêt d'honneur et conseil pour des créateurs et repreneurs d'entreprises	10 000€
A2V	Pépinière d'entreprises de Louveciennes Accompagnement de jeunes entreprises (- 5 ans)	32 000€
BAE 78	Accompagnement des demandeurs d'emplois et mise en relation avec les entreprises de la CASGBS	2 000€
BGE	Accompagnement des porteurs de projet en phase de création d'entreprise et suivi des 3 ^{èmes} années	40 000€
GEBS	Association de chefs d'entreprises pour contribuer à leur développement	30 000€
PIVOD 78	Conseil et accompagnement aux créateurs d'entreprises	3 000€
RESEAU ENTREPRENDRE	Accompagnement des chefs d'entreprise (de la création aux 3 ^{èmes}	10 000€

YVELINES	années) avec financement de prêts d'honneur	
SUZANNE MICHAUX	Accompagnement de personnes éloignées de l'emploi dans leur projet de création d'entreprise	1 250€
Total		134 250€

- ✓ **D'AUTORISER** M. le Président à signer les pièces afférentes aux versements des subventions susmentionnées.

12. DÉLIBÉRATION N°DEL23-32 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES" POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, 6 abstentions (Isabelle AMAGLIO-TERRISSE, Frédéric FARAVAL, Oumar CAMARA, José TOMAS, Jocelyn JEAN-BAPTISTE, Guillaume FIAULT)

DÉCIDE :

- ✓ **DE VERSER**, pour l'année 2023, une subvention de 16 880,75 € (0,05 € par habitant pour une population 2019 de 337 615 habitants) à l'association « Maison de l'Europe des Yvelines ».

13. DÉLIBÉRATION N°DEL23-33 : PRÉSENTATION DU BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2022

Le Conseil communautaire,

DÉCIDE :

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** du bilan des travaux de la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2022.

14. DÉLIBÉRATION N°DEL23-34 : ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SIDOMPE

Le Conseil communautaire,

DÉCIDE :

- ✓ **DE PROCÉDER** à l'élection, au vote secret, du nouveau représentant titulaire de la CASGBS au sein du SIDOMPE :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	76
b. Nombre de suffrages déclarés blancs (article L. 65 du Code électoral)	0
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b)	76
d. Majorité absolue	39

A OBTENU AU PREMIER TOUR

- Candidat de la majorité (Jean-Bernard BISSON – Mareil-Marly) : 66 voix
 - Candidat de l'opposition (Jocelyn JEAN-BAPTISTE – Saint-Germain-en-Laye) : 10 voix
- ✓ **DE DESIGNER** Jean-Bernard BISSON (Mareil-Marly), représentant titulaire de la CASGBS auprès du Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE).

15. DÉLIBÉRATION N°DEL23-35 : ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU SITRU

Le Conseil communautaire,

DÉCIDE :

- ✓ **DE PROCEDER** à l'élection, au vote secret, du nouveau représentant titulaire de la CASGBS au sein du Comité syndical du SITRU :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	77
b. Nombre de suffrages déclarés blancs (article L. 65 du Code électoral)	2
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b)	75
d. Majorité absolue	38

A OBTENU AU PREMIER TOUR

- Candidat de la majorité (Marie-Sophie DE PONTAUD – Maisons-Laffitte) : 68 voix
- Candidat de l'opposition (Guillaume FIAULT – Carrières-sur-Seine) : 7 voix
- ✓ **DE DESIGNER** Marie-Sophie DE PONTAUD (Maisons-Laffitte), représentante de la CASGBS auprès du Comité syndical du Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (SITRU).

16. DÉLIBÉRATION N°DEL23-36 : ÉLECTION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS AUPRÈS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- ✓ **DE DESIGNER** Agnès CONESA-ROUAT, représentante suppléante de la CASGBS au sein du Conseil d'administration du collège Les Amandiers (Carrières-sur-Seine) et du Conseil d'administration du lycée polyvalent Les Pierres Vives (Carrières-sur-Seine).

17. DÉLIBÉRATION N°DEL23-37 : ÉLECTION AU SEIN DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, 6 abstentions (Isabelle AMAGLIO-TERRISSE, Frédéric FARAVAL, Oumar CAMARA, José TOMAS, Jocelyn JEAN-BAPTISTE, Guillaume FIAULT)

DÉCIDE :

- ✓ **DE DESIGNER** Agnès CONESA-ROUAT (Carrières-sur-Seine) membre de la commission « Habitat ».
- ✓ **DE DESIGNER** Michel MILLOT (Carrières-sur-Seine) membre de la commission « Aménagement ».

18. DÉLIBÉRATION N°DEL23-38 : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE DE SARTROUVILLE À LA CASGBS EN VUE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA CASGBS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, 6 abstentions (Isabelle AMAGLIO-TERRISSE, Frédéric FARAVAL, Oumar CAMARA, José TOMAS, Jocelyn JEAN-BAPTISTE, Guillaume FIAULT)

DÉCIDE :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de services administratives de la mairie de Sartrouville à la CASGBS en vue de la gestion des ressources humaines de la CASGBS.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Président à signer la convention susmentionnée et tout document y afférent.

19. DÉLIBÉRATION N°DEL23-39 PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) DE L'ANNÉE 2021

Le Conseil communautaire,

DÉCIDE :

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** du Rapport Social Unique (RSU) de l'année 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le présent compte-rendu peut faire l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire, pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Président de la Communauté d'agglomération Saint
Germain Boucles de Seine,

Communauté d'Agglomération
Saint Germain Boucles de Seine



Pierre FOND